



Gevrey-Chambertin, le 9 octobre 2018

Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau Police de l'Eau
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : 2^{ème} avis sur le projet de lotissement communal « le bas du Paquier » à Rouvres en Plaine

Monsieur le Directeur,

Par courrier, reçu le 12 septembre 2018, vous avez consulté la CLE de la Vouge pour la deuxième fois sur le projet de création d'un lotissement communal « le bas du Paquier » à Rouvres en Plaine. C'est avec une attention particulière qu'il a été instruit.

Je tenais à vous rappeler que les observations se font toujours à l'aune du SAGE de la Vouge adopté le 3 mars 2014, du SDAGE et du PDM RM 2016-2021, arrêtés par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 et de la SLGRI de Dijon, adopté le 1^{er} avril 2017.

Ce projet devrait être compatible et / ou conforme avec ces documents de planification.

Faisant suite à l'avis du 2 juillet 2018, la CLE note que des précisions ont été apportées sur :

- Le calcul du volume du bassin à créer pour compenser les eaux pluviales des dessertes ;
- Le calcul des volumes à compenser sur les parcelles privatives.

Des absences demeurent sur :

- Les données relatives à l'Alimentation en Eau Potable ;
- L'absence du motif de l'intérêt général de construction en zone inondable qui reste contraire au SAGE de la Vouge, au SDAGE RM&C et à la SLGRI de Dijon ;
- La limitation à 15% de l'emprise des accès et bâtiments sur les parcelles inondables au regard de leur surface (de 538 à 794 m²) ;
- L'information aux futurs acquéreurs.

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : bassinvouge@orange.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

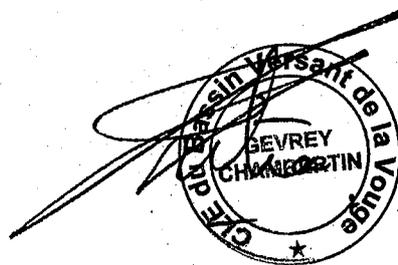
Le projet ne semble toujours pas être en adéquation avec une gestion harmonieuse de l'aménagement du territoire notamment eu égard au risque lié aux inondations.

Toutefois, étant entendu que ce projet a été autorisé (zone bleue hachurée rouge) dans le PPRI adopté le 24 juin 2014 sur le territoire communal, la CLE ne peut que donner un avis très réservé de construction du lotissement communal « le bas du Paquier » à Rouvres en Plaine.

A l'heure du changement climatique, qui n'est plus contesté par quiconque et sur ses effets attendus d'alternance d'étiages et de crues plus fréquentes et sévères, il est singulier d'autoriser de nouvelles implantations dans des secteurs reconnus en zone inondable. La CLE de la Vouge réaffirme la nécessaire information à apporter sur cet aléa, aux futurs acquéreurs et locataires de ce lotissement communal.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copie à :

- Monsieur le Maire de Rouvres en Plaine